

conventions rédactionnelles utilisées dans la transcription et l'annotation des documents, reportez-vous à la page lxxi-lxxiii.

Première partie : 1874 à 1897

La question de la frontière nordique du Canada est soulevée pour la première fois en 1874, quatre ans après le transfert de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest du Royaume-Uni³. Les frontières de la Terre de Rupert, à l'égard desquelles au fil des ans la Compagnie de la Baie d'Hudson avait formulé des revendications qui étaient loin d'être cohérentes, ont souvent été l'objet de litiges depuis la fondation de l'entreprise en 1670. De manière générale, en 1870, il est alors reconnu que la Compagnie de la Baie d'Hudson est fondée à revendiquer uniquement le bassin hydrographique de la baie d'Hudson, qui comprend une partie du sud-ouest de l'île de Baffin. Le Territoire du Nord-Ouest, aussi appelé le Territoire indien, avait été défini par des lois en 1821 et en 1859 simplement comme tout ce qui ne faisait pas partie des États-Unis, de l'Alaska, de la Terre de Rupert ou des colonies britanniques. Il est fort possible que cette définition ait été comprise, à l'époque de la Confédération, comme incluant l'ensemble des îles nordiques découvertes par les explorateurs britanniques (voir carte 1); toutefois, ce n'est pas ainsi que le comprenait Ottawa. Les politiciens canadiens, qui s'intéressaient presque exclusivement au potentiel des terres agricoles, ne semblent tout simplement pas avoir porté attention à l'archipel nordique⁴. De toute évidence, le nom « Territoire du Nord-Ouest » ne suggérait pas que les îles arctiques seraient incluses dans le transfert, alors que le nom « Territoire indien » ne semblait pas applicable aux terres occupées par les Inuits (même si le terme Indiens esquimaux était parfois utilisé pour désigner les peuples autochtones du Nord au 19^e siècle).

³ La correspondance de 1874 à 1880 entre le ministère des Colonies et Ottawa a été examinée par de nombreux historiens, mais la plupart ont utilisé les copies effectuées pour les responsables canadiens en 1921 (voir doc. 265). Ces copies n'incluent pas les notes rédigées par les responsables du ministère des Colonies sur les lettres et les dépêches reçues, qui sont essentielles pour comprendre les intentions sous-jacentes au transfert des territoires de l'Arctique au Canada. L'historien Gordon W. Smith a utilisé des copies des documents du ministère des Colonies sur microfilm, avec notes, détenus à Bibliothèque et Archives Canada (BAC), mais même lui semble avoir omis certaines notes très importantes ainsi que certains documents canadiens. Voir Smith, "The Transfer of Arctic Territories from Great Britain to Canada in 1880, and Some Related Matters, as Seen in Official Correspondence," *Arctic*, vol. 14, no. 1 (March 1961), pp. 53-73. Longtemps, cet article a été la source documentaire de référence sur le transfert de 1880, mais l'interprétation offerte ici est différente à certains égards.

⁴ En 1869, les commissaires canadiens, sir George-Étienne Cartier et William McDougall, décrivaient le Territoire du Nord-Ouest comme « toute cette partie de l'Amérique du Nord britannique, du Canada à l'Est jusqu'à la Colombie-Britannique, l'Alaska et l'océan Arctique, à l'Ouest et au Nord, qui n'a pas été jusqu'à présent consentie valablement à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et aujourd'hui détenue par elle ». Cartier et McDougall to Frederic Rogers, 8 February 1869, dans *Report of the Delegates appointed to Negotiate for the Acquisition of Rupert's Land and the North-West Territory* (Ottawa: Queen's Printer, 1869), p. 27.